

# Prévention des risques liés à l'activité physique – PRAP 2S

Code produit : 0PRAPS / Version : v1

## ELEMENTS DE CONTEXTE

Formation sous habilitation INRS

Décret du 3 septembre 1992 : Faire bénéficier les travailleurs d'une démarche globale de prévention qui vise à adapter les situations de travail à la personne.

Cette formation, action des acteurs PRAP 2S, doit être intégrée dans le projet de prévention des risques professionnels de l'établissement (Document unique).

Préalablement à l'organisation des séances de formation-action du personnel et au regard des enjeux et objectifs visés à travers la formation-action d'acteurs PRAP 2S, il est fondamental que l'établissement soit engagé dans une démarche globale de prévention des risques professionnels

## FINALITE DE LA FORMATION

Participer à la démarche de prévention des risques liés à toute activité physique dans l'établissement (être acteur de l'amélioration des conditions de travail).

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître les risques de son métier afin de repérer les situations susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles,
- Observer et analyser le travail en s'appuyant sur la connaissance du corps humain
- Maîtriser le risque en proposant à son encadrement de proximité toute idée d'amélioration technique ou organisationnelle, et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles

## PUBLIC CONCERNE/EMPLOI VISE

Tout public.

## PREREQUIS

Le directeur de l'établissement doit avoir suivi la formation d'une journée organisée par des OF habilités de niveau 2.

## MODALITES

**Durée :** 21 heures / 3 jours

**Type :** Présentiel

**Méthodes et moyens pédagogiques :** Alternance entre apports théoriques et analyse des situations de travail sur le terrain (les stagiaires analysent leur propre activité physique), Mise en commun des analyses au moyen d'une grille d'observation « Recherche des déterminants de l'activité physique » et « Recherche de pistes de solutions/axes d'amélioration avec le personnel », si possible réalisation de travaux intersessions (observation d'une situation de travail de l'entreprise par groupe de 2 ou 3), formateurs habilités par l'INRS, réalisation d'une synthèse qui sera remise à la hiérarchie et aux personnes ressources, livret. Partie spécifique au secteur sanitaire et médico-social : 1 fauteuil roulant à accoudoirs escamotables pour 4 stagiaires, 1 lit médicalisé pour 4 stagiaires, disques de pivotement, planchettes de transfert, draps de glissement, lève et soulève personne, ou vidéo de présentation etc.

**Validation des acquis :** Validation des acquis lors d'une évaluation certificative réalisée par le formateur, en vue de la délivrance d'un Certificat d'Acteur PRAP 2S valable 24 mois.

**Sanction de la formation :** Attestation de fin de formation, certificat de réalisation, carte PRAP (validité 24 mois)

**Profil de l'intervenant :** Formateur spécialisé dans le domaine

## PROGRAMME

- ❖ **Se situer en tant qu'acteur de la prévention au sein de son entreprise**
  - Intérêt de la prévention : les enjeux pour l'entreprise et les différents acteurs et leur rôle
  - Les risques de son métier :
    - Le phénomène d'apparition du risque
    - Les principaux risques de son métier et les effets induits
    - Repérer dans son métier, les situations de travail susceptibles de nuire à sa santé ou d'entraîner des efforts inutiles ou excessifs
  
- ❖ **L'observation et l'analyse de sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues**
  - Les dommages potentiels liés à l'activité physique
  - Le fonctionnement du corps humain
  - Les limites de fonctionnement du corps humain
  - Les différentes atteintes à la santé
  - Observer son travail afin d'identifier ce qui peut nuire à sa santé
  
- ❖ **Participer à la maîtrise des risques dans son entreprise**
  - Les composantes de la situation de travail
  - Les principes généraux de prévention
  - Les remontées d'information aux personnes concernées et en utilisant les modes de communication identifiés dans l'entreprise
  - Les principes de sécurité et d'économie d'effort
  - Utilisation des équipements mécaniques et d'aide à la manutention

❖ **Partie spécifique au secteur « sanitaire et social »**

- Comment évaluer le potentiel de la personne aidée ou soignée
- Les règles à respecter dans la mise en œuvre des principes de manutention des personnes
- Les déplacements naturels de la personne
- Les trois classes de technique de manutention manuelle – Mise en pratique avec le matériel utilisé dans l'établissement et mis à disposition (ou loué)
  - Technique 1 : aide au déplacement
  - Technique 2 : levé et recouché du lit au fauteuil
  - Technique 3 : installé au lit

**BILAN : organisation d'une réunion de restitution avec la direction et/ou le comité de pilotage constitué, afin de présenter les analyses de poste réalisées au cours de la formation ainsi que les plans d'actions associés.**

## **LES + ASFO**

---

Nos responsables pédagogiques et intervenants sont des experts reconnus dans leur métier.

Certification AFNOR selon le référentiel ISO 9001.